

1ER CONGRÈS INTERNATIONAL DES JEUNES GÉNÉALOGISTES

"À la mémoire de Michel Teillard d'Eyry

APPEL À COMMUNICATION

L'Association royale des hidalgos d'Espagne organise le 1er Congrès international des jeunes généalogistes, qui aura lieu à Madrid les 17 et 18 février 2023, avec la collaboration de la Confédération internationale de généalogie et d'héraldique, de l'Académie internationale de généalogie, de l'Institut international de généalogie et d'héraldique et de l'Institut international de généalogie et d'histoire des familles, sous la devise : "Rétrospective, actualité et avenir d'une science historiographique".

Le 1er Congrès International des Jeunes Généalogistes a pour but d'encourager la participation des jeunes aux Congrès de Généalogie, de Nobiliaire et d'Héraldique, de donner une continuité aux rencontres académiques tenues sur ces disciplines et de créer un environnement propice à la relation et à l'interaction des jeunes, sur la base de leurs études et des activités sociales qui y sont liées.

La première édition du congrès est dédiée à la mémoire de l'éminent généalogiste Michel Teillard d'Eyry (1940-2022), qui fut président de la Confédération internationale de généalogie et d'héraldique (2002-2014) et président de l'Académie internationale de généalogie (1998-2021). Durant ses années à la tête de l'Académie internationale de généalogie, les Colloques internationaux de généalogie ont été organisés à Moscou (1999), Saint-Marin (2001), La Haye (2003), Paris (2005), Iași (2007), Guimarães (2009), Bologne (2011), Saint-Petersbourg (2013), Madrid (2015), Montréal (2017), Varsovie (2019) et Messine (2021).

La participation au 1er Congrès international des jeunes généalogistes peut se faire en tant que conférencier ou assistant. Les orateurs doivent être âgés de 18 à 39 ans en 2023. Toutefois, l'organisation peut proposer la participation d'intervenants de plus de 39 ans, lorsque cela présente un intérêt particulier pour le développement du congrès.

Le congrès se tiendra à la fois en personne et en ligne, afin de faciliter la participation des jeunes de partout dans le monde. Les documents doivent être originaux et inédits et la priorité sera donnée aux généalogistes des pays ayant eu des relations historiques étroites avec l'Espagne ou dont les documents sont liés à ces pays.

Les communications présentées lors du 1er Congrès international des jeunes généalogistes et répondant aux critères fixés par les organisateurs du Congrès seront publiées dans une édition spéciale de la prestigieuse revue Hidalguía, dans le cadre des actes du Congrès. Le magazine Hidalguía a été fondé en 1953 et est une publication appartenant à l'Association royale des hidalgos. Il s'agit de la principale revue mondiale dans ces disciplines et elle fêtera son 70e anniversaire en 2023.

Pendant deux jours, l'Association royale des hidalgos d'Espagne accueillera les participants réunis autour des activités académiques programmées. Le congrès se terminera par la traditionnelle fête de carnaval que l'Association royale organise chaque année le samedi du carnaval dans un lieu choisi de Madrid pour réunir les jeunes associés et leurs invités, et à laquelle les participants au congrès pourront se joindre s'ils le souhaitent.

L'appel à propositions de communications pour le 1er congrès international des jeunes généalogistes est désormais ouvert, avec une date limite fixée au 30 septembre 2022.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Date : 17 et 18 février 2023.

Lieu: Real Asociación de Hidalgos de España General Arrando, 13, bajo izda.
28010 Madrid-Espagne.

Langues: espagnol, anglais, français, allemand, italien et portugais.

Âge des intervenants: 18-39 ans.

Thèmes des articles: ils doivent être encadrés dans l'un de ces quatre blocs:

1. Généalogie traditionnelle : Généalogie chrétienne et hébraïque, histoire des familles, noblesse, héraldique, ordres militaires, maisons royales.
2. généalogie moléculaire et applications pratiques des différents aspects de la généalogie dans le monde juridique, de la santé, de l'éducation, de l'art, de la culture et du divertissement.
3. Sources, méthodes et centres de recherche généalogique.
4. Nouvelles technologies appliquées à la généalogie : plateformes généalogiques, bases de données, programmes Internet et réseaux sociaux.

Proposition de communication: elle doit être soumise dans la langue choisie et en anglais. Il s'agira d'un résumé de 200 mots maximum. Elle doit être accompagnée d'un bref CV de 100 mots maximum et doit être envoyée, également dans la langue choisie et en anglais, avant le 30 septembre 2022, à l'adresse suivante : secretaria@hidalgosdeespana.es

Acceptation des communications: les généalogistes sélectionnés seront informés personnellement après cette date. Le document final, d'une longueur maximale de 20 pages en Word (Times New Roman 12), doit être envoyé dans la langue choisie par l'intervenant avant le 15 décembre 2022.

Présentation de documents: Le jour et à l'heure fixés par l'Association royale des hidalgos d'Espagne pour la présentation de la communication, le généalogiste disposera d'un maximum de 20 minutes pour la présentation et 5 minutes supplémentaires pour les questions et réponses du public.

Publication des articles: Les actes du congrès seront publiés dans un numéro spécial de la revue Hidalguía, à la fois en format traditionnel (payant) et en format numérique (distribué gratuitement aux intervenants).

Certificat de participation: il sera délivré à ceux qui en feront la demande par l'École de généalogie, d'héraldique et de noblesse de l'Association royale des hidalgos d'Espagne.

Frais de participation: La participation aux activités académiques est gratuite. La participation à la fête du Carnaval du 18 février 2023, qui clôturera le 1er Congrès international des jeunes généalogistes, aura un coût qui sera communiqué aux participants au Congrès avec un préavis suffisant, ainsi que tous les détails concernant sa célébration.

Code vestimentaire: code vestimentaire formel pour tous les participants (intervenants et participants), sur place et en ligne.

RÈGLES POUR LA PRÉSENTATION DES COMMUNICATIONS

Les articles doivent être rédigés avec une rigueur académique et doivent être originaux et non publiés. La version finale doit être soumise pour inclusion définitive dans le programme du congrès et sa publication ultérieure avant le 15 décembre 2022, sans prolongation. Aucun article ou nouvelle version ne sera accepté après cette date.

Les articles qui répondent aux exigences de l'organisation seront publiés, en format traditionnel et numérique, dans un numéro extraordinaire de la prestigieuse revue Hidalguía, dans le cadre des Actes du 1er Congrès international des jeunes généalogistes.

Les règles de présentation des articles suivent les mêmes règles pour les auteurs de la revue Hidalguía, qui peuvent être consultées à ce lien :

Règles pour les auteurs | Hidalguía, la revue de la généalogie, de la noblesse et des armes (revistahidalguia.es)

Les articles doivent être soumis en format "texte", à double interligne et à simple face, en police de 12 points, et ne doivent pas dépasser 20 pages, y compris le matériel graphique, les cartes, les planches et les photographies, qui doivent avoir une taille minimale de 1300 pixels de large et une résolution de 300 dpi. Les figures, tableaux ou images doivent être envoyés dans un fichier séparé de l'œuvre, non inclus dans le texte.

Outre le titre de l'article et le nom de l'auteur, la catégorie professionnelle avec indication de l'institution où il travaille, l'adresse postale complète, le numéro de téléphone de contact, l'adresse électronique et une brève notice biographique de 100 mots maximum doivent être inclus.

Les langues acceptées pour le 1er Congrès international des jeunes généalogistes sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien et le portugais. Le titre du document apparaîtra dans la langue choisie, puis en anglais. Un court résumé de 200 mots maximum dans la langue choisie puis en anglais (ABSTRACT) sera inclus au début du document. Chaque résumé sera suivi des mots clés dans la langue choisie et ensuite en anglais (KEYWORDS).

Les articles ne doivent pas être écrits en gras et les majuscules doivent être accentuées, les années de publication sans ponctuation (par exemple 1990), les termes latins et les citations doivent être écrits en italique : et al., in situ, et les titres des différentes sections de l'article doivent être écrits en petites capitales.

Les citations bibliographiques et la bibliographie doivent suivre le style Chicago.

Les notes (à simple interligne, en caractères de 10 points) doivent être des notes de bas de page.

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

a. Des livres :

Pour les notes de bas de page : Nom Prénom(s), *Titre du livre*, édition (si ce n'est pas la première) (lieu de publication : éditeur, année), 999.

Agustín Millares Carlo, *Tratado de Paleografía española*, 3rd ed. (Madrid : Espasa Calpe, 1983), vol. 2, 234.

Pour la liste bibliographique : Nom(s), Prénom(s). *Titre du livre*. Edition (si ce n'est la première). Lieu de publication : Editeur, année.

Millares Carlo, Agustín. *Tratado de Paleografía española*. 3e éd. Madrid : Espasa Calpe, 1983.

b. Chapitres de livres :

Pour les notes de bas de page : Nom(s) et Nom(s), "Titre du chapitre", *dans Titre du livre*, édité / coordonné par Nom(s), 999-999, édition, lieu de publication : Editeur, année.

José Antonio Martín Fuertes, "El signum regis en el reino de León (1157-1230). Notas sobre su

simbolismo", dans *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden. Beiträge zur diplomatischen Semiotik*, édité par Peter Rück, 463-478, Sigmaringen : Jan Thorbecke Verlag, 1996.

Pour la liste bibliographique : Nom(s), Prénom(s), et Prénom(s) Nom(s). "Titre du chapitre". En *Titre du livre*, édité / coordonné / traduit par Nom(s) Prénom(s), 999-999. Edition. Lieu de publication : Editeur, année.

Martín Fuertes, José Antonio. " El signum regis en el reino de León (1157-1230). Notes sur son symbolisme". In *Graphische Symbole in mittelalterlichen Urkunden. Beiträge zur diplomatischen Semiotik*, édité par Rück, Peter, 463-478. Sigmaringen : Jan Thorbecke Verlag, 1996.

c. Articles de journaux :

Pour les notes de bas de page : Prénom Nom(s) et Prénom Nom(s), "Titre de l'article", *Titre de la revue* 99, no. 9 (année) : 999-999.

José María de Navascués y de Juan, "Losas y coronas sepulcrales de Mérida. Ensayo sobre algunos de los caracteres externos de los epitafios de los siglos V al VII", *Boletín del Seminario de Estudios de Arte y Arqueología* 15 (1948-1949) : 112.

Pour la liste bibliographique : Nom(s), Prénom(s), et Prénom(s) Nom(s). "Titre de l'article. *Titre du journal* 99, no 9 (année) : 999-999.

Navascués y de Juan, José María de "Losas y coronas sepulcrales de Mérida. Essai sur quelques caractéristiques extérieures des épitaphes du Ve au VIIe siècle". *Boletín del Seminario de Estudios de Arte y Arqueología* 15 (1948-1949) : 103-144.

d. Ressources Internet :

Suivez le même schéma que pour les livres, en ajoutant le DOI (Digital Object Identifier) ou, à défaut, l'URL (Uniform Resource Locator) à la fin, après une virgule dans les références en note de bas de page, et après un point dans la liste bibliographique finale. Les noms de sites web sont écrits sans guillemets ni italique. Les sections ou parties d'un site web sont placées entre guillemets. Il n'est pas nécessaire d'indiquer la date de la consultation.

Pour les notes de bas de page : Prénom Nom(s), Titre du site, propriété ou parrainage du site, date de publication ou de mise à jour (à défaut, date de consultation), URL. Schéma national d'interopérabilité, normes techniques d'interopérabilité, portail de l'administration en ligne, 2019.

https://administracionelectronica.gob.es/pae/Home/pae/Estrategias/pae/Interoperabilidad/Inicio/pae/Normas_tecnicas_de_interoperabilidad.html#.XU50n25uJPY

Pour la liste bibliographique : Nom(s), Prénom(s). Titre du site. Propriété ou parrainage du site. Date de publication ou de mise à jour (à défaut, date de consultation). URL. Schéma national d'interopérabilité. Normes d'interopérabilité technique. Portail de l'administration en ligne. 2019.

https://administracionelectronica.gob.es/pae/Home/pae/Estrategias/pae/Interoperabilidad/Inicio/pae/Normas_tecnicas_de_interoperabilidad.html#.XU50n25uJPY

Les références documentaires porteront le nom complet de l'Archive citée et les références suivantes indiqueront ses abréviations, si elles sont connues, ainsi que sa section, son dossier, son volume et autres données d'identification, selon l'organisation de l'Archive.

L'auteur du document est tenu de citer la source de toute documentation graphique, quel que soit son type, même s'il s'agit de la sienne. Dans le cas où les droits de propriété intellectuelle des images utilisées sont en vigueur, l'auteur du document doit justifier qu'il a respecté les obligations

établies pour leur reproduction et leur publication. La Real Asociación de Hidalgos de España décline toute responsabilité pouvant découler de la violation des droits de propriété intellectuelle et commerciale due à l'utilisation inappropriée de toute image.

Le document doit être envoyé par e-mail à l'adresse suivante :

secretaria@hidalgosdeespana.es

Les articles reçus seront évalués individuellement et l'acceptation d'un article pour publication implique que le copyright (en ce qui concerne les droits d'exploitation) est transféré à la Real Asociación de Hidalgos de España. Les communications qui ont déjà été publiées par quelque moyen que ce soit ou qui ont été acceptées à d'autres congrès ne seront pas acceptées.

L'Association Royale des Hidalgos d'Espagne déclare que les opinions exprimées dans les communications acceptées pour être présentées au Congrès et publiées ultérieurement sont l'expression exclusive de la pensée de leurs auteurs, sans que cela signifie qu'elle y adhère. Elle décline donc toute responsabilité quant aux déclarations qui pourraient être faites, tout en avertissant que les auteurs des articles ne sont pas identifiés avec le reste des articles des autres auteurs.